



## Mise en demeure par lettre simple

Par **sylvie18**, le **23/07/2013** à **23:40**

[fluo]bonjour[/fluo]

mon fils à reçu un courrier venant de bobigny d'une agence de recouvrement probablement car ce n'est pas indiqué sur le courrier, celle ci dit etre huissier de justice à bourges et lui demande le paiement d'un trop perçu de pole emploi, qui celui-ci dit par courrier antérieur avoir fait une avance à mon fils alors qu'il n'avait rien demandé, actuellement le dossier est en étude par l'instance paritaire régionale dont mon fils n'a pas eu de réponse pour l'instant, faut'il prendre cette mise en demeure au sérieux ou l'ignorée pour l'instant , à qui doit -il écrire ou contester celle ci, merci de votre réponse car mon fils à peur d'etre saisi.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **24/07/2013** à **06:28**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **moisse**, le **24/07/2013** à **07:50**

Bonjour,

Votre fils ne va pas attendre 107 ans une réponse qui ne viendra peut-être jamais.

Il faut partir du principe que l'absence de réponse dans un délai raisonnable, mettons 2 mois,

vaut refus et passer à autre chose.

Pole emploi ne va pas renoncer à la répétition de l'indu, et des frais risquent de se greffer au principal;